



**TERRES DU  
HAUT BERRY**

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Département du Cher

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
Conseil d'Administration du Centre Intercommunal  
d'Action Sociale Terres du Haut Berry**

**SEANCE DU 13 avril 2017**

Date de convocation : 6 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril mars, à neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS convoqué pour une session ordinaire, s'est réuni au siège, aux Aix D'Angillon, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Etaient présents**: Bernard ROUSSEAU, Jean-Paul BERGER, Bernard OZON, Christelle PETIT, Michel AUDEBERT, Caroline CHAUVEAU, André JOUANIN, Anne-Marie OSWALD, Agnès SZWIEC, Jean-Noël DARGOUGE, Jocelyne RODDE, Ghislain BERTHIN, Elodie BILLAUD, Jean-François DAVID, Marie-Hélène COUSIN, Marie-Madeleine LEGER.

**Excusées** : Annie LAUVERJAT a donné pouvoir à Bernard OZON, Solange LEJUS, Estelle CHARLES, Josépha WIOLAND a donné pouvoir à Christelle PETIT, Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Jocelyne RODDE, Patricia CROS a donné pouvoir à Marie-Hélène COUSIN

**Absents** : Joël DRAULT, Nathalie VERNE, Jean MARTINEAU

**Secrétaire de séance** : Christelle PETIT

\*\*\*\*\*

**\* APPROBATION DE L'AJOUT DE QUATRE POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

Bernard ROUSSEAU, Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry, demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote des tarifs du service de portage de repas
- Acceptation d'un don
- Adhésions l'UNCCAS
- Informations diverses : CTG, ordre du Jour du prochain CA

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration **approuvent** à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour.

**\* APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration **approuvent** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 du Conseil d'Administration.

**\* VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 C.I.A.S. TERRES VIVES**

Sous la Présidence de de Madame PETIT Christelle, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2016, dressé par Monsieur Le Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2016, Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 539,52 €	6 769,30 €
	Section d'investissement	11 117,26 €	- €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		5 876,22 €
	Report en section d'investissement (001)		- €
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>17 656,78 €</b>	<b>12 645,52 €</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 5 011,26 €</b>	
----------------------------	---------------------	--

**Considérant** que Monsieur ROUSSEAU, Président, Ordonnateur, a normalement administré, durant l'exercice 2016 les finances du C.I.A.S. en Terres Vives,

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** la gestion de l'exercice 2016, ARRETE les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **\* VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 C.I.A.S. TERROIRS D'ANGILLON**

Sous la Présidence de de Madame PETIT Christelle, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2016, dressé par Monsieur Le Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2016, Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	126 448.73 €	135 903.31 €
	Section d'investissement	3 433.78 €	418.56 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		19 074.67 €
	Report en section d'investissement (001)		5 042.04 €
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>129 882.51 €</b>	<b>160 438.58 €</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>- €</b>	<b>30 556.07 €</b>
----------------------------	------------	--------------------

**Considérant** que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2016 sont identiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **APPROUVE** la gestion de l'exercice 2016, ARRETE les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **\*APPROBATION DU COMPTE DE GESTION C.I.A.S. TERRES VIVES 2016**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

#### **CONSIDERANT LA PARFAITE REGULARITE DES OPERATIONS**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **\*APPROBATION DU COMPTE DE GESTION C.I.A.S. TERROIRS D'ANGILLON 2016**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

#### **CONSIDERANT LA PARFAITE REGULARITE DES OPERATIONS**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **\*AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET 2017 DU C.I.A.S. TERRES DU HAUT BERRY**

**Vu** les comptes de gestion 2016 du C.I.A.S. en Terres Vives et du C.I.A.S Terroirs d'Angillon ;

**Vu** les comptes administratifs 2016 du C.I.A.S. en Terres Vives et du C.I.A.S Terroirs d'Angillon ;

**Considérant que** les résultats de fonctionnement cumulés apparaissant aux comptes administratifs 2016 s'élèvent à 34 635.25 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration **VOTE**, à l'unanimité, l'affectation de neuf mille quatre-vingt-dix euros et quarante-quatre centimes (9 090.44 €) à l'exécution du virement à la section d'investissement, au compte 1068, du budget 2017.

#### **\*VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 C.I.A.S. TERRES DU HAUT BERRY**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil d'Administration **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017, équilibré comme suit :

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 31 190.44 €

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 291 107.31 €

#### **\*ADMR DES AIX D'ANGILLON - CONVENTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2017 AU TITRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

**Vu** la convention signée le 28/04/2010 entre l'ADMR et le C.I.A.S. Terroirs d'Angillon, au titre de l'aide alimentaire délivrée à l'ensemble des communes de son territoire ;

**Vu** le montant de 500 € versé à l'ADMR en 2016 par les Hautes Terres du Haut Berry au titre de l'aide alimentaire délivrée sur 5 de ses communes ;

**Vu** la demande écrite de subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Présidente de l'ADMR des Aix d'Angillon ;

Le Conseil d'Administration du CIAS **approuve** à l'unanimité la signature de la convention 2017 avec l'ADMR des Aix d'Angillon selon les modalités suivantes :

La CIAS Terres du Haut Berry participe financièrement au fonctionnement de l'épicerie sociale, en allouant une subvention annuelle à l'ADMR, calculée en fonction du nombre d'habitants des communes concernées par l'aide (Aubinges, Les Aix d'Angillon, Azy, Brécy, Humbligny, Moulins sur Yèvre, Montigny, Morogues, Parassy, Rians, Saint Céols, Ste Solange, Soulangis).

Pour 2017, il est **décidé** une participation de 31 centimes par habitant, soit :  
8 674 habitants (selon données INSEE 2017) x 0.31 € = 2 688.94 €

#### **\*DEMANDE DE SUBVENTION FNADT ET FONDS INTER OPERATEURS – MSAP IMPLANTEE AUX AIX D'ANGILLON**

**Vu** la circulaire du 10 février 2017 du CGET relative aux modalités de financement des MSAP pour l'année 2017

**Vu** le courrier de la préfecture daté du 13 mars 2017 portant pour objet le financement des maisons de service »s au public (MSAP) pour 2017

**Vu** le budget prévisionnel 2017 du service MSAP

**Considérant** que le montant de la contribution de l'Etat au titre du FNADT est limité à 25% des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel de la MSAP avec un plafond à 15 000 €.

Considérant que le fonds inter-opérateurs, alimenté par les opérateurs nationaux du dispositif (Pôle emploi, CNAF, CNAMTS, CNAV, CCMSA, La Poste et GRDF), vient lui aussi financer à la même hauteur que l'état le fonctionnement des MSAP

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration le plan de financement suivant :

LIBELLE	MONTANTS	LIBELLE	MONTANTS
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Chapitre 11	16 300.00 €	FNADT	11 968.75 €
Chapitre 12	37 245.00 €	Fonds inter-opérateurs	11 968.75 €
		C.I.A.S.	29 607.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 545.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 545.00 €</b>

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** le plan de financement tel que proposé, et **approuvent** à l'unanimité la demande de subvention d'un montant de onze mille neuf cent soixante-huit euros et soixante-quinze centimes (11 968.75 €) pour le FNADT, et pour le même montant au titre du fonds inter-opérateurs auprès des partenaires nationaux. Ils autorisent le Président à déposer un dossier et signer les documents s'y rapportant.

#### **\*DEMANDE DE SUVENTION FNADT ET FONDS INTER OPERATEURS – MSAP IMPLANTEE A ST MARTIN D'AUXIGNY**

**Vu** la circulaire du 10 février 2017 du CGET relative aux modalités de financement des MSAP pour l'année 2017

**Vu** le courrier de la préfecture daté du 13 mars 2017 portant pour objet le financement des maisons de service »s au public (MSAP) pour 2017

**Vu** le budget prévisionnel 2017 du service MSAP (fonctionnement sur 7 mois)

**Considérant** que le montant de la contribution de l'Etat au titre du FNADT est limité à 25% des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel de la MSAP avec un plafond à 15 000 €.

Considérant que le fonds inter-opérateurs, alimenté par les opérateurs nationaux du dispositif (Pôle emploi, CNAF, CNAMTS, CNAV, CCMSA, La Poste et GRDF), vient lui aussi financer à la même hauteur que l'état le fonctionnement des MSAP

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration le plan de financement suivant :

LIBELLE	MONTANTS	LIBELLE	MONTANTS
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Chapitre 11	13 800.00 €	FNADT	6 312.50 €
Chapitre 12	14 600.00 €	Fonds inter-opérateurs	6 312.50 €
		C.I.A.S.	15 775.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 400.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 400.00 €</b>

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** le plan de financement tel que proposé, et approuvent à l'unanimité la demande d'une subvention d'un montant de six mille trois cent douze euros et **cinquante** centimes (6 312.50 €) pour le FNADT, et pour le même montant au titre du fonds inter-opérateurs auprès des partenaires nationaux. Ils autorisent le Président à déposer un dossier et signer les documents s'y rapportant.

#### **\*DEMANDE DE SUVENTION A VOS ID – EPICERIE SOCIALE**

**Considérant** que le dispositif « A vos ID » est un appel à projet du Contrat régional du Pays de Bourges visant au soutien des initiatives en milieu rural.

**Considérant** que le projet doit permettre en outre la mise en réseau des acteurs.

**Considérant** que le financement pour 3 ans, peut être sollicité avec un taux maximum de participation maximum de 50% de l'opération et une subvention maximale de 20 000€.

Monsieur ROUSSEAU propose de solliciter une subvention de 12 000 € sur trois ans au titre de l'épicerie sociale qui sera implantée au sein de l'espace mutualisé à St-Martin-d'Auxigny.

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** le plan de financement proposé, et **approuvent** à l'unanimité la demande d'une subvention « A vos ID » d'un montant de douze mille euros (12 000 €) auprès de la Région. Ils autorisent le Président à déposer un dossier et signer les documents s'y rapportant.

#### **\*CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION C'EST POSSIBLE AUTREMENT – ATELIER DES SAVOIRS**

**Considérant** que l'association C'est Possible Autrement (CPA) propose une guidance pédagogique et la formation des formateurs bénévoles de l'atelier des savoirs « Terres du Haut Berry » contre une participation financière en fonction du nombre d'heures de formation et de guidance réalisé.

**Considérant** que le projet de convention 2017 prévoit 10 heures d'un montant de 85€/h soit 850 €.

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de reconduire le partenariat avec l'association « C'est possible autrement » déjà mis en place depuis plusieurs années avec les Terroirs d'Angillon.

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** à l'unanimité la signature de la convention avec l'association C'est possible Autrement.

#### **\*REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES DES BENEVOLES – ATELIER DES SAVOIRS**

**Considérant** que les bénévoles de l'atelier des savoirs sont originaires de différentes communes parfois éloignées des Aix d'Angillon et qu'elles se déplacent aux plus près des apprenants rencontrant des problèmes de mobilité ;

**Considérant** que le CIAS Terroirs d'Angillon indemnisait leurs frais kilométriques en 2016 et les années précédentes ;

**Considérant** que le montant prévisionnel pour 2017 s'élève à 750 €, calculé sur le nombre de déplacements et le type de véhicule de chaque formatrice.

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre en charge les frais kilométriques des formatrices bénévoles, agissant dans le cadre de « l'atelier des savoirs » des Terres du Haut Berry selon les conditions définies par l'Arrêté du 26 août 2008 portant revalorisation des indemnités kilométriques.

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **approuvent** à l'unanimité le paiement des indemnités kilométriques des bénévoles dans le cadre de l'atelier des savoirs et autorisent le Président au paiement de ces indemnités kilométriques pour l'année 2017.

#### **\*RECRUTEMENT D'UN POSTE CONTRACTUEL – PORTAGE DE REPAS**

**Vu** l'article 3-1 de la loi du 26.01.84 modifiée ;

**Considérant** que la continuité de service du portage de repas nécessite l'emploi d'un remplaçant de l'agent titulaire durant ses congés annuels ou arrêts maladies ;

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le CIAS procèdera au recrutement d'un agent contractuel pour assurer les remplacements de Sylvie MODURIER, agent social titulaire, affecté au portage de repas, pendant les périodes de ses congés payés et en cas de congés maladie.

L'agent social contractuel sera recruté au niveau de rémunération SMIC.

### \*VOTE DES TARIFS 2017 – PORTAGE DE REPAS

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2016-1-1189 du 14 octobre 2016 ;

**Considérant** que la Fusion des communautés de communes et C.I.A.S au 1er janvier 2017 a entraîné la création de la nouvelle entité C.I.A.S. Terres du Haut, il convient de voter les prix du service de Portage de repas « Terres du Haut Berry » initialement porté par les « Terroirs d'Angillon »

Le Président expose les tarifs existants tels que suivant :

Libellé	Prix facturé	Dont frais de service
Repas 1 personne	7.15 €	2.76 €
Repas 2 <sup>nde</sup> personne *	6.95 €	2.56 €
Repas + complément le soir	8.65 €	2.02 €
Repas + complément le soir 2 <sup>nde</sup> personne *	8.43 €	1.80 €
Repas + repas complet soir 1 personne	10.39 €	1.61 €

*\*Tarif dégressif pour la seconde personne et suivante pour un couple ou famille habitant la même adresse*

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** à l'unanimité les prix exposés ainsi que leur application depuis le 1er janvier 2017.

### \*AUGMENTATION DES TARIFS PORTAGE DE REPAS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2017

**Vu** la délibération n°13042017-13 du Conseil d'Administration du C.I.A.S. Terres du Haut Berry ;

**Considérant** que la SOGIETE SOGIREST a augmenté ses prix de 0.89 % au 1er janvier 2017 ;

**Considérant** que la dernière augmentation des tarifs du service de Portage de repas date de juillet 2014 ;

**Considérant** que les recettes de la régie du service de portage des repas ne permettent pas d'équilibrer le budget du service ;

Le Président propose d'augmenter les tarifs existants de 2%, tels que suivant :

Libellé	Ancien prix facturé	Nouveau Prix facturé	Dont frais de service
Repas 1 personne	7.15 €	7.29 €	2.90 €
Repas 2 <sup>nde</sup> personne *	6.95 €	7.09 €	2.70 €
Repas + complément le soir	8.65 €	8.82 €	2.19 €
Repas + complément le soir 2 <sup>nde</sup> personne *	8.43 €	8.60 €	1.97 €
Repas + repas complet soir 1 personne	10.39 €	10.60 €	1.82 €

*\*Tarif dégressif pour la seconde personne et suivante pour un couple ou famille habitant la même adresse*

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** à l'unanimité les prix exposés ainsi que leur application à compter du 1er juillet 2017.

### \*ACCEPTATION DU DON DE MENETOU SALON EN FETE

**Vu** l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales

**Vu** les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

**Considérant** que l'association Menetou Salon En fête, domiciliée à MENETOU SALON, fait un don par chèque de huit mille euros (8000 €) au CIAS des Terres du Haut Berry et de deux mille euros (2 000 €) en nature sous forme de dons alimentaires.

Le Président propose au regard de la réglementation, d'accepter ce don de 8 000 €. Cette recette sera encaissée sur le Budget Principal du CIAS à l'article 7713.

Les membres du C.A. après en avoir délibéré, **autorisent** à l'unanimité le Président à accepter ce don.

### **\*ADHESION 2017 A L'UNION NATIONALE DES CCAS / CIAS (UNCCAS)**

**Considérant** que l'UNCCAS a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen ;

**Considérant** que l'adhésion à l'UNCCAS permet d'accéder à de nombreuses ressources ;

**Considérant** qu'en 2017, pour le CIAS Terres du Haut Berry, le montant de l'adhésion est de 938.28€ dont 71.50€ d'abonnement au magazine ACTES ;

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer à l'UNCCAS.

Après avoir délibéré, les membres du C.A. **valident** à l'unanimité l'adhésion 2017 à l'UNCCAS et demandent d'être destinataires de la newsletter et de bénéficier chacun d'un accès à l'espace adhérent.

### **\*INFORMATIONS DIVERSES :**

1° La CAF nous accompagne pour la mise en œuvre de la nouvelle convention Territoriale Globale. Un premier diagnostic a eu lieu et une consultation des habitants. Le 4 mai 2017, les membres du Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble des participants au diagnostic sont conviés à une réunion de travail de 18h à 21h à l'espace Jean Zay (St Martin d'Auxigny)

2° Dans le cadre de la mise en place de l'épicerie sociale, une réunion des bénévoles sera organisée le 10 mai 2017 à 17h45. L'ensemble des maires va recevoir un mail pour demander de recenser les personnes susceptibles d'être intéressées.

3° Ordre du jour du prochain CA le 29 mai à 18h00 à l'espace Jean Zay. Séance plénière avec la commission d'action sociale afin de présenter les services et les projets du C.I.A.S. Terres du Haut Berry et de constituer des groupes de travail sur différentes thématiques.

**Monsieur ROUSSEAU remercie l'assemblée et clôture le Conseil d'Administration à 11h30.**